

Bienvenue dans l'Espace de Vie Sociale

Association La Gerbe Ferme Claris

62 chemin de Sauve 30350 Lézan 04.66.92.01.08. Site et Blog: www.lagerbe-lezan.org



Bulletin familial d'adhésion à l'Espace de Vie Sociale (EVS) pour l'année 2016-2017

	10€
Prénom et nom du 1 ^{er} adulte:	10 €
Prénom et nom du 2 ^{ème} adulte:	
Adresse:	
N° de téléphone:	
E-mail:	
Les ateliers qui m'intéressent:	
☐ Je souhaite recevoir par e-mail les diverses informations concernant l'EVS. ☐ J'accepte d'être pris(e) en photo, et que celle-ci soit utilisée sur les divers supports de communication de l'association. ☐ J'accepte que mon ou mes enfants soient pris en photo, et que celle-ci soit utilisée sur les divers supports de communication de l'association.	
Prénom du 1 ^{er} enfant:	Prénom du 2 ^{ème} enfant:
Date de naissance:	Date de naissance:
☐ Inscrit au CLAS 10€	☐ Inscrit au CLAS 10€
☐ Inscrit aux Mamans Kangourous gratuit	☐ Inscrit aux Mamans Kangourous gratuit
Prénom du 3 ^{ème} enfant:	Prénom du 4 ^{ème} enfant:
Date de naissance:	Date de naissance:
☐ Inscrit au CLAS 5 €	☐ Inscrit au CLAS (5€)
☐ Inscrit aux Mamans Kangourous gratuit	☐ Inscrit aux Mamans Kangourous gratuit
Total des adhésions:€ Paiement: □ en espèces □ en chèque Tampon attestant le paiement	☐ Je souhaite faire partie du <i>comité d'adhérents</i> .☐ Je souhaite être <i>responsable convivialité</i> .
	Date: Signature(s):



Bienvenue dans l'Espace de Vie Sociale

Association La Gerbe Ferme Claris

62 chemin de Sauve 30350 Lézan 04.66.92.01.08.

Site et Blog: www.lagerbe-lezan.org



La charte de l'adhérent à l'Espace de Vie Sociale (EVS)

L'Espace de Vie Sociale se veut un lieu à vivre, un espace de rencontre, ouvert à tous selon les ateliers proposés. La citoyenneté, la solidarité et la fraternité sont de rigueur! Dans l'EVS, vous pouvez rencontrer des femmes, des hommes, et des enfants ; provenant du village et alentours ; de diverses origines et cultures. Chacun est accueilli dans le respect de qui il est.

En devenant adhérent à l'EVS, vous entrez dans une dynamique participative : vous ne serez pas spectateur de l'atelier, mais bien actif pendant ce moment. Vous pouvez aussi vous inscrire en tant que responsable convivialité (accueil, goûter, rangement...) ou faire partie du comité d'adhérents (réunions de concertation 2x par an). Vous pourrez proposer des activités, et même en animer une de temps en temps, lors d'un atelier événement (1x par trimestre le samedi matin).

Article 1: l'adhésion

Obligatoire pour participer aux ateliers de l'EVS. Gratuite pour les moins de 3 ans, tarif dégressif pour les familles à partir du 3^{ème} enfant. Le tarif vaut pour l'année scolaire en cours, du 15 septembre au 15 juillet, et ouvre l'accès à tous les ateliers. Le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.

Article 3: les effets personnels

L'association n'est pas tenue responsable en cas de perte ou vol d'effets personnels. Chacun fait attention à ses affaires lors de l'activité, et les récupère avant de partir.

- ☐ Je m'engage à respecter la Charte de l'Adhérent.
- ☐ Le non respect de cette charte peut entraîner la remise en cause de ma participation aux ateliers.

Article 2: le respect

Chaque adhérent respecte les horaires de début et de fin d'activité. Il respecte également l'animateur, les autres participants, les locaux et le matériel utilisé. Il met son **téléphone** portable en silencieux, et sort de la salle en cas d'appel urgent. Il porte une tenue vestimentaire correcte et adéquate à l'activité.

Article 4: le comité d'adhérents

C'est un espace de parole et d'échanges d'idées sur l'organisation générale de l'EVS. Il est constitué d'adhérents actifs, qui se réunissent au minimum deux fois dans l'année (octobre/juin).

A la suite de ces réunions, les décisions sont prises par les responsables de la Ferme Claris.

Prénom(s), nom(s), et signature(s):